

**DEC112849DAJ**

Décision portant nomination de M. André Le Bivic aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°110957DAJ du 10 mai 2011 portant nomination de M. André Le Bivic aux fonctions de directeur adjoint de l'Institut des Sciences Biologiques ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Il est mis fin aux fonctions de M. André Le Bivic, directeur adjoint de l'Institut des Sciences Biologiques à compter du 31 décembre 2011.

**Art. 2.** – M. André Le Bivic, directeur de recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique auprès de l'Institut des Sciences Biologiques, en charge du programme Atip-Avenir et des Conférences Jacques Monod, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2011

Alain Fuchs